COMPTE RENDU CHSCT DU 21 MARS

Conduites à tenir en cas d'événements graves

Suite à nos observations sur des événements graves (dont une tentative de suicide à la DRFIP en décembre) qui se sont déroulés récemment, la Direction a admis que le protocole n'avait pas été respecté. Des dysfonctionnements ont été constatés. Il semble que le service de Sécurité de la Cité Administrative n'ait pas su apprécier la gravité de la situation.
Mais **FO-DGFIP** s'interroge sur le niveau de formation et de compétence des agents de sécurité face à ce type d'évenement...

La Direction va diffuser des fiches sur la conduite à tenir, rappelant la procédure et le rôle des différents intervenants.

FO-DGFIP a demandé à ce que la Cité Administrative ait une instruction spécifique en raison de sa particularité (immeuble de grande hauteur). Notamment, le service de Sécurité est seul habilité à appeler les urgences pour la Cité Administrative.

En réponse à nos observations le président de séance et le secrétaire animateur ont également confirmé qu'en cas d'événement de ce type la tenue d'un CHSCT d'urgence peut être sollicité par chacun des membres qui siègent dans cette instance. Encore faut-il être au courant...**Pour FO-DGFIP la Direction s'est mise en faute** en ne prévenant pas les syndicats. La procédure réglementaire aurait dû être appliquée au plus près de l'incident.

FO-DGFIP rappelle aussi, que dès le CHS CT qui s'est tenu le 18 janvier nous avons demandé l'ouverture d'une enquête administrative, mais nous n'avons pas été suivis par les représentants des autres OS ... Nous n'avons donc pas de leçon à recevoir de qui que ce soit sur ce dossier.

Les assistantes sociales ont rappelé leur rôle essentiel dans la surveillance des comportements à risques et dans la protection des personnels.

En cas d'événement grave sur le terrain, les Directions informent que des cellules d'écoutes sont prévues et peuvent être mises en place. Pour **FO-DGFIP** ces cellules doivent systématiquement être mises en place. Cela n'a pas été le cas en l'espèce.

Réallocation des espaces de travail CDFIP Libourne Wilson –antenne PTGC – PCE Brigade

La Direction a tenu compte des observations des géomètres pour leur installation au 3ème étage, le déménagement est prévu courant mai.
Néanmoins, le problème du personnel de l'accueil n'est toujours pas réglé.
Pour **FO-DGFIP** qui s'est rendu plusieurs fois au CDFIP de Libourne, après un démarage chaotique, le dossier semble enfin prendre une meilleure voie. Néanmoins nous resterons vigilant sur les conditions d'installation réelles et définitives des personnels.
FO-DGFIP a soulevé le problème du parking. La Direction a indiqué que le projet de démolition des garages était accéléré, et que la mairie aménageait un parking à proximité du centre des Finances.

Examen des registres Santé et Sécurité au Travail

Douanes - bureau de Bassens: **FO-DGFIP** a demandé si le suivi médical des douaniers avait été effectué suite à une émanation de gaz après la rupture de cuve contenant un produit reconnu toxique, le mercaptan. La Direction a répondu par la négative.

Nous avons fait remarquer à la Direction des Douanes qu'elle avait été un peu légère dans sa réponse en indiquant que le mercaptan n'était pas toxique.

Nous avons donc demandé que soient annexé au compte rendu deux fiches sur le mercaptan et que le personnel soit informé sur les procédures à suivre en cas d'incident du même type.

DRFIP - Arcachon : **FO-DGFIP** a insisté sur le problème récurrent de ménage des bureaux et toilettes => pas de réponse du gestionnaire de site.

- Cité Administrative : nous avons fait remarquer que les fenêtres n'étaient pas étanches et généraient des courants d'air les jours de grand vent. De plus les joints amiantés ne sont toujours pas encapsulés, la Direction va effectuer un diagnostic.

-Paierie Départementale : moquette à changer, la Direction a envoyé un courrier au propriétaire. Ce dernier ne semble pas concerné par ce souci d'hygiène puisqu'il tarde à donner sa réponse.

INSEE : Nous avons interrogé la Direction sur les registres Santé et Sécurité qui ne sont jamais présentés en CHS CT. L'assistante de prévention va remédier à cette omission.

Note d'orientation 2017

- **La Direction s'oriente vers la possibilité de proposer le télétravail sous certaines conditions aux agents. Ce serait trois jours chez l'agent, avec une présence de deux jours au bureau. Le télétravail ou travail à distance est à étudier avec la plus grande attention. Entre autres difficultés et réserves sur cette nouvelle forme de travail, des risques psychosociaux peuvent survenir et nous resterons donc vigilants sur l'application de cette procédure.**

- Pour les sites de plus de 50 salariés, deux exercices d'évacuation devraient être organisés dans l'année. FO-DGFIP, à de nombreuses reprises, a demandé une périodicité plus grande de ces exercices. Nous nous réjouissons que la note d'orientation aille dans notre sens.

Suite à donner à la demande d'expertise agréée CSRH des douanes

Après une réunion entre les représentants des OS et l'ISST, ce dernier a constaté le désaccord persistant entre l'Administration et les représentants du personnel qui maintiennent leur demande d'expertise des conditions d'installation et de travail.

Déménagement du Champ de Mars à Mériadeck

Après avoir étudié les plans proposés par la Direction, visité le site du Champ de Mars et échangé avec les personnels des différentes Divisions, **FO-DGFIP** n'a pas donné un avis favorable à la demande d'expertise souhaitée par certaines OS . Pour notre part, elle était inopportune.

Bien que conscient de la gêne et de la perte de qualité de l'environnement pour certains agents, **FO-DGFIP** constate que la Direction a respecté les normes préconisées en matière ratio de surface/agent et a tenu compte de nos observations sur l'installation dans les locaux de

Mériadeck. Pour **FO-DGFIP**, une nouvelle expertise n'aurait pas permis de remettre en cause les plans adoptés et aurait grevé de manière significative le budget du CHS CT.

Le médecin de prévention et l'ISST passeront dans les services nouvellement installés.

FO-DGFIP invite les personnels à faire remonter toutes leurs doléances soit par le biais du registre santé sécurité au travail, soit en nous saisissant directement.

La réorganisation du restaurant administratif est toujours en discussion (cf ci-dessous)

Questions diverses

Mériadeck :
=> restaurant : suite à l'arrivée des nouveaux agents du Champ de Mars, nous avons demandé que l'amplitude horaire soit plus grande et que les rations variées soient garanties soient sur l'ensemble du service. Ceci éviterait le problème de restauration au premier étage.

=> les bornes électriques installées dans le parking peuvent être utilisées par l'ensemble des agents.
Les véhicules de la Direction sont néanmoins prioritaires.

=> local des archives au sous-sol : suspicion d'amiante. Des mesures ont été faites et se sont révélées négatives. Néanmoins un certificat de présence sera délivré pour les deux agents concernés . La Direction précise que le sol sera encapsulé.

Paierie Régionale :
=> nous avons questionné la Direction sur les problèmes récurrents que rencontre l'ascenseur.

=> La persistance des odeurs nauséabondes a été évoquée à nouveau , la Direction précise que le Bureau Logistique et Immobilier devrait passer.

Cité Administrative :
=>échafaudage à l'accueil : c'est la DDTM qui est maître d'oeuvre. Cet échafaudage sert de zone tampon pour le désamiantage du 2ème étage. Il est utilisé de support pour les bâches de confinement.

=> suite aux incidents qui se sont passés dans les escaliers de la Tour B pendant le désamiantage, nous avons demandé des certificats de présence amiante pour les agents qui ont été amenés à utiliser les escaliers. La Direction confirme avoir demandé à la Préfecture de délivrer des certificats aux agents concernés.

=> Le pôle de recouvrement spécialisé, service des procédures collectives déménagera au 16ème étage Tour A le 5 mai.

=> Déménagement du secteur foncier PELP et CDIF : pas de déménagement prévu pour l'instant.
La DIRRECTE ne rejoint pas la Cité Administrative dans l'immédiat.

La Réole :
pas de déménagement prévu, le bail court jusqu'en 2022. Cependant la Direction a rencontré le Président de la communauté de communes afin de trouver de nouveaux locaux pour installer les services qui resteraient à La Réole,

Lesparre :
l'avant projet détaillé a été déposé par le cabinet d'architecture. Il est en attente de validation . Il est prévu 7 mois de construction. Nous verrons si les délais sont respectés.

INSEE :
nous avons fait remarquer que le point de rassemblement pour les exercices de sécurité étaie mal situé : des risques de chutes pouvant intervenir à cause de racines d'arbres et de rebords de massifs mal situés. La Direction va prendre en compte.

Les représentants en
Annie TRAORE-Véronique RENARD-Florence KREBS-Thierry MARCEROU